

Viol d'une joggeuse : portrait-robot de l'agresseur « français »



Nous avons relaté, le lundi 22 avril, sur Riposte Laïque, le viol d'une joggeuse à proximité de la voie ferrée, vers 10 h 15 à Saint-Alexandre, dans le département du Gard.

Voici le portrait robot du violeur, âgé de 25 à 30 ans, mesurant entre 1 m 80 et 1 m 85, corpulence sportive.

Prévenir la gendarmerie au numéro suivant : 04.66.89.82.10.

Le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, s'autofélicite que ses services de police aient déjoué un attentat terroriste projeté justement contre les forces de sécurité.

Vendredi, quatre individus, dont un mineur, ont été placés en garde à vue et accusés d'avoir préparé un « passage à l'acte violent », selon le parquet de Paris.

Trois « adultes », âgés de 26, 38 et 39 ans, déjà connus pour des faits de droits communs. Deux d'entre eux avaient déjà été mis en examen par un juge anti-terroriste et placés en

détention provisoire, soupçonnés de projeter d'attaquer une école ou un policier. L'un d'eux présentait des troubles psychiatriques (comme pas hasard !).

« On a affaire à des individus manifestement déterminés car des repérages avaient déjà été effectués et ils cherchaient à se procurer des armes. Ils ne contestent d'ailleurs pas leur adhésion aux thèses islamistes radicales », selon une source proche du parquet (CNews).

Le quatrième terroriste est un mineur, âgé de 16 ans, déjà condamné par le tribunal pour enfants en février 2017, alors qu'il n'avait que 15 ans, pour « association de malfaiteurs à but terroriste » et il avait été interpellé alors qu'il cherchait à rejoindre la Syrie. Condamné à trois ans de prison, dont deux avec sursis, et une mise à l'épreuve au sein d'une structure éducative après son incarcération. Structure éducative au sein de laquelle il était actuellement placé.

Donc je pose la question : à quoi servent ces structures administratives puisque les délinquants qui y sont placés poursuivent leur parcours terroriste et peuvent même se rassembler avec des terroristes extérieurs ? Dans ce cas précis, à quoi a-t-elle servi ?

Bravo donc aux enquêteurs de la DGSI qui ont fait leur « boulot », après une enquête préliminaire qui leur avait été confiée le premier février mais, à l'issue des 4 jours de garde à vue, il sera sans doute envisagé un éventuel déferrement devant les magistrats antiterroristes.

Quelle décision prendront ces magistrats ? Incarcération et expulsion, s'il s'agit d'étrangers ou de binationaux, car, comme cela est coutumier, nous ignorons les identités et les origines ?

L'éloignement serait certes la meilleure solution.

Dans le cas contraire, ils resteront en France sous les

ordres de l'État islamique, dont le chef suprême, Abou Bakr al-Baghdadi, que l'on annonçait mort, vient de faire lundi sa réapparition dans une vidéo, la première depuis cinq années !

Cela d'ailleurs n'empêche nullement quelques coups de couteau par ci et par là. Dimanche, vers 22 h, c'était à Avignon, dans une rue du quartier jugé très sensible de « Monclar ».

Un jeune homme de 17 ans, inconnu des services de police, a été assassiné par des coups de couteau portés par plusieurs individus.

La raison ? Quelle importance ! Une cigarette refusée, un regard de travers, un portable volé, une insulte ou une affaire de drogue ?

Et qui sont « les tueurs » ? Monsieur le procureur adjoint de la République, Olivier Couvignou ?

À Contes, dans les Alpes-Maritimes, des habitants ont été attaqués par des migrants de nationalité nigériane à l'aide de couteaux, de bâtons et de tessons de bouteille.

Ils ont agressé les jeunes du village, entaillant l'un d'eux au torse et à la main.

Il s'agit de ces migrants abrités par l'Association pro-migrants « Roya Citoyenne », dirigé par le médiatisé Cédric Herrou.

Interpellé, les quatre Nigériens sont envoyés en correctionnelle pour « violences en réunion avec armes.»

Le jeune blessé a attendu le renfort d'une quinzaine de copains avant de se diriger vers le domicile où étaient hébergés les agresseurs nigériens et ils se sont déchaînés sur une voiture.

Deux jeunes assaillants sont donc poursuivis également pour violences en réunion mais, circonstances aggravantes, aussi

pour avoir tenu « en raison des faits commis en appartenance à une race ou une ethnie déterminée, des propos sans aucune ambiguïté raciste », selon le procureur de la République et l'audience a été fixée au 7 janvier 2020.

Il peut tout de même paraître étrange que des jeunes soient poursuivis pour des propos racistes tenus contre des étrangers de couleur qui les avaient attaqués à l'aide d'armes blanches.

On leur reproche d'avoir « insulté » leurs agresseurs. N'est-ce pas un comble ? Peut-être auraient-ils dû leur offrir des friandises ou un brin de muguet pour les remercier de cette agression sauvage ?

On pourrait demander aux villageois « contoïis » s'ils n'en ont pas « ras le bol » du citoyen Cédric Herrou et de ses migrants ?

Manuel Gomez